Conseil de quartier
Cité-Universitaire

Procès-verbal

6e Assemblée ordinaire du conseil de quartier

Le mercredi 17 septembre 2026 à 19 h
Centre de loisirs Saint-Thomas d'Aquin, 895, avenue Myrand, salle RC02

Présences

Membres avec droit de vote :

M. Cédric Paré	Président
M. Orfej Selimovic	Vice-président
Mme Rita Giguère	Secrétaire
M. Charles Madet	Trésorier
Mme Isabelle Côté	Administratrice
M. Olivier Junior Dasny	Administrateur
M. Aliou Goudiaby	Administrateur
Mme Anne-Marie Thivierge	Administratrice

Absence

M. Martin Landry	Secrétaire de soutien à la rédaction

Autres présences

M. Gabriel Dusablon	Conseiller du district électoral du Plateau
Mme Marianne White	Conseillère du district électoral de Saint-Louis-Sillery
Mme Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
Mme Éliana Vivero	Conseillère en urbanisme – Gestion territoriale

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 11 personnes participent à l'assemblée.

Conseil de quartier
Cité-Universitaire

Ordre du jour

6e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 17 septembre 2026, à 19 h
Centre de loisirs Saint-Thomas d'Aquin, 895, avenue Myrand, salle RC02

DÉROULEMENT	
1.	Ouverture de l'assemblée
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour
3.	Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier pour Participation citoyenne – Réduire les marges arrière et latérales dans la portion nord de l'avenue Myrand
4.	Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier pour Autoriser les activités liées aux réparations automobiles au 2313, boulevard du Versant-Nord
5.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juin 2026
6.	Période d'information des membres du conseil municipal
7.	Période de questions et commentaires du public
8.	Suivi des dossiers et affaires nouvelles ■ Kiosque pour la fête de quartier à Notre-Dame-de-Foy ■ Initiatives et idées en biodiversité
9.	Correspondance et trésorerie ■ Correspondance ■ Trésorerie
10.	Divers
11.	Fermeture de l'assemblée

Conseil de quartier
Cité-Universitaire

Procès-verbal

6e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 17 septembre 2026, à 19 h
Centre de loisirs Saint-Thomas d'Aquin, 895, avenue Myrand, salle RC02

1. Accueil et ouverture de l'assemblée

M. Paré accueille les participants et ouvre l'assemblée à 19h08.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Paré fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter.

Sur une proposition de Mme Rita Giguère, dûment appuyée par Mme Anne-Marie Thivierge, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier pour Réduire les marges arrière et latérales dans la portion nord de l'avenue Myrand

Mme Gaudreau expose le rôle du conseil de quartier dans le cadre de l'assemblée et de la consultation. Elle présente Mme Vivero et mentionne que le projet de règlement peut faire l'objet d'un référendum.

Mme White explique brièvement la nature de la modification envisagée. La plupart des gens présents ont été interpellés via un carton d'invitation déposé à domicile.

Mme Vivero présente ce qui mène à la consultation et demande d'opinion. Cette présentation, de même que d'autres renseignements, peuvent être visualisés en cliquant sur le lien affiché dans le titre.

Le rapport de la consultation est joint à la fin du présent procès-verbal.

À la majorité, le conseil de quartier recommande au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de règlement dont il a été question.

4. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier pour Autoriser les activités liées aux réparations automobiles au 2313, boulevard du Versant-Nord

M^me^ Gaudreau mentionne que le fonctionnement de cette consultation sera similaire à la consultation précédente. Il s'agit également de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

M^me^ Vivero présente ce qui mène à la consultation et demande d'opinion. Cette présentation, de même que d'autres renseignements, peuvent être visualisés en cliquant sur le lien affiché dans le titre.

Le rapport de la consultation est joint à la fin du présent procès-verbal.

À la majorité, le conseil de quartier recommande au conseil d'arrondissement d'adopter le règlement dont il a été question.

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juin 2026

Sur une proposition de M^me^ Rita Giguère, appuyée par M. Charles Madet, il est résolu d'adopter le procès-verbal des assemblées ordinaire du 3 juin 2026.

6. Période d'information des membres du conseil municipal

M. Dusablon débute en faisant un retour sur certains travaux municipaux, entre autres concernant le pont d'étagement sur le chemin Sainte-Foy. Le parc Saint-Denis se refait également une beauté. Un écocentre mobile sera accessible aux citoyens en fin de semaine sur la route de l'Église.

Il termine en discutant de la politique agro-alimentaire, dont une première ébauche est en élaboration. Une consultation avec les organismes et partenaires institutionnels se tiendra de même qu'un atelier d'échanges avec les conseils de quartier et un autre avec les étudiants du Cégep de Limoilou.

M^me White discute de la nuit des sans-abris, qui se tiendra le 16 octobre sur la rue Myrand. Elle aborde aussi l'appel de projets concernant le programme de mobilisation à la sécurité routière. Les modalités ont été quelque peu modifiées pour les conseils de quartier. Un projet peut être déposé d'ici au 30 novembre.

Un courriel a été acheminé concernant l'activité de reconnaissance aux bénévoles organisée par la ville. Elle invite les citoyens à suivre les communications concernant les travaux préparatoires relatifs au tramway, notamment relatifs au déplacement de conduites souterraines.

7. Période de questions et commentaires du public

M^me Côté questionne M. Dusablon sur le futur centre primatologie qui sera établi par l'Université Laval, lequel viendra empiéter sur le Jardin Van den Hende. Il précise que la ville a peu de pouvoirs sur les terrains occupés par l'Université.

M. Paré propose de demander à l'Université de discuter de ce sujet lors d'un prochain conseil de quartier.

8. Suivis des dossiers et affaires nouvelles

- Kiosque pour la fête de quartier à Notre-Dame-de-Foy

M^me Giguère s'est portée volontaire et a été appuyée par M. Dasny et M^me Thivierge. Elle considère important que le conseil participe aux fêtes de quartier. Des discussions avec les citoyens ont eu lieu concernant le rôle du conseil, la biodiversité du quartier, l'accessibilité aux loisirs et la sécurité routière.

M^me Gaudreau offre, pour une prochaine activité similaire, des macarons proposant des slogans sur la sécurité routière.

Enfin, elle ajoute qu'elle sera présente à la consultation sur la politique agroalimentaire le 15 octobre prochain.

- Initiatives et idées en biodiversité Projet en biodiversité

M^mes Thivierge et Giguère font part des activités qui ont été réalisées, potager et jardinet, au parc Notre-Dame-de-Foy, en collaboration avec un autre conseil de quartier.

M. Paré sollicite les membres du conseil pour participer à deux autres activités :

- Aménagement d'un quartier sur le campus de l'Université Laval, secteur Myrand, trois séances prévues, possibilité de participer en ligne. MM. Goudiaby et Selimovic offrent d'y prendre part. M^me^ White précise que d'autres consultations seront tenues.
- Nuit des sans-abris : sera tenue le 16 octobre, le point sera ramené à la prochaine rencontre. M^me^ Thivierge juge intéressant d'y participer, question de jauger si le quartier vit un problème d'itinérance.

- Comités – appel de demandes de projet en matière de sécurité routière

M^me^ Gaudreau suggère un projet d'activités d'animation en lien avec la balade des élus. D'autres conseils de quartier pourraient être approchés. Les demandes doivent être déposées avant le 30 novembre.

Les nouveaux membres du conseil sont invités à participer aux comités.

M. Selimovic demeure représentant au comité Tram-Cité. Idem pour M. Madet et la balade des élus. M^me^ Giguère continue pour le comité biodiversité.

9. Correspondance et trésorerie

- Correspondance

Rien à souligner.

- Trésorerie

Au 29 mai dernier, le conseil avait une somme de 2 286,58 $ dans son compte. Cette somme était de 2 129,05 $, en date du 29 août.

RÉSOLUTION 2026-06-01

Sur une proposition de M^me^ Rita Giguère, dûment appuyée par M. Olivier Junior Dasny, il est unanimement résolu de payer à M. Martin Landry la somme de 150 $ pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 17 septembre 2026.

10. Divers

M^me^ Gaudreau informe les participants que le programme de formation pour les conseils de quartier sera bientôt disponible. Il y aura plus de sujets et la durée sera bonifiée.

11. Fermeture de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h53.

Réduire les marges arrière et latérales dans la portion nord de l'avenue Myrand

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 32209Hb, R.C.A.3V.Q. 422 (754, avenue Myrand, quartier de la Cité Universitaire, district électoral de Saint-Louis-Sillery)

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Date et heure

17 septembre 2026, à 19 h

Lieu

Centre des loisirs Saint-Thomas d'Aquin, 895, avenue Myrand, salle RC02

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes-ressources;
2. Présentation du déroulement;
3. Rappel du cheminement d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Politique de participation publique de la Ville de Québec;
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier;
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible sur place et en ligne;
6. Mention qu'un des projets de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public;
7. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource;
8. Période de questions et commentaires du public;
9. Période de questions et commentaires du conseil de quartier;
10. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

Projet

Secteur concerné

La zone visé (la zone 32209Hb) se situe de part et d'autre de l'avenue Myrand, dans le secteur se trouvant au nord de du chemin Sainte-Foy.



Projet

Il est projeté de construire un immeuble résidentiel de 16 logements répartis sur quatre étages au 754, avenue Myrand.

La hauteur et le nombre d'étages prévus respectent la réglementation en vigueur.

Toutefois, les marges latérales et arrière ne sont pas conformes.

Afin de permettre la réalisation du projet, il est proposé de réduire les marges latérales et arrière dans l'ensemble de la zone (voir le plan de localisation dans la section *Documentation*).

Cette modification permettrait également de régulariser la situation de plusieurs propriétés dont les marges ne sont pas conformes, tout en offrant des marges mieux proportionnées aux hauteurs autorisées.

Principales modifications réglementaires

- Diminuer la marge latérale de 5 à 3,5 m;
- Diminuer la marge arrière de 15 à 9 m.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

Participation citoyenne - Réduire les marges arrière et latérales dans la portion nord de l'avenue Myrand

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier

- Cédric Paré, président
- Orfej Selimovic, vice-président
- Rita Giguère, secrétaire
- Charles Madet, trésorier
- Rita Giguère, secrétaire
- Isabelle Côté
- Aliou Goudiaby
- Olivier Junior Dasny
- Anne-Marie Thivierge

Membres du conseil municipal

- Gabriel Dusablon, conseiller du district électoral du Plateau
- Marianne White, conseillère du district électoral de Saint-Louis–Sillery

Personne-ressource de la Ville

- Eliana Vivero, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Participation du public

- 9 personnes du public
- Trois personnes représentant le requérant

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de la Cité-Universitaire recommande au conseil d'arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge **d'adopter** le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 32209Hb, R.C.A.3V.Q. 422

Options soumises au vote		Description des votes
Options	**Nombre de votes**	
A.	7	**Accepter la demande** Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	1	**Refuser la demande** Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	1	**Accepter la demande, avec proposition d'ajustement** Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à condition que les règles concernant le calcul de la hauteur et les exigences minimales de stationnement soient maintenues telles quelles.
Abstention	1	
TOTAL	8	

Période de questions et commentaires du public

Intervention 1

Un des représentants du requérant explique que les normes d'implantation actuelles imposent des contraintes importantes quant à la superficie d'implantation au sol. Elles laissent peu d'espace disponible pour aménager un projet comprenant plusieurs petits logements (3 ½ et studios), comme celui qui est envisagé.

Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier

Intervention 1

Un administrateur s'informe de la possibilité d'invoquer un droit acquis qui aurait permis la reconstruction de l'immeuble selon les normes en vigueur au moment de sa construction.

Il souhaite également savoir si l'allée d'accès au stationnement pourra être maintenue.

Réponse de la Ville : *Les droits acquis dépendent des dispositions inscrites à la grille de spécifications. De plus, un délai s'applique pour la reconstruction. Dans le cas du 754, avenue Myrand, ce délai est expiré.*

Réponse du requérant : *Les trois immeubles dont nous sommes propriétaires partagent une allée arrière. Le projet prévoit de regrouper les aires de stationnement des trois propriétés afin de les rendre conformes à la réglementation.*

Intervention 2

Une administratrice déplore la construction de plusieurs petits logements en remplacement de logements de type 5 ½ dans ce secteur étudiant. Elle estime que ce choix contribue à la crise du logement, puisqu'un grand logement permet généralement une meilleure abordabilité grâce au partage des coûts entre plusieurs colocataires. Selon elle, les logements de type 3 ½ et les studios sont plus coûteux.

Réponse de la Ville : *La Ville prend note de cette préoccupation. Toutefois, le nombre et la taille des logements ne font pas l'objet de la présente consultation.*

Intervention 3

Une administratrice demande si des balcons seront aménagés.

Réponse du requérant : *Oui, des balcons sont prévus.*

Intervention 4

Un administrateur demande à la Ville si l'application de cette modification à l'ensemble de la zone pourrait entraîner des répercussions sur la cohabitation dans le secteur, notamment en favorisant des projets de démolition et de reconstruction avec des marges très réduites. Il souligne qu'un voisin pourrait considérer qu'un nouveau bâtiment construit selon les nouvelles marges se trouve trop près de sa résidence ou de sa cour.

Réponse de la Ville : *La Ville souligne que les marges proposées correspondent à celles qui étaient en vigueur avant 2002, soit avant l'adoption des normes actuelles. Plusieurs bâtiments de la zone ont été construits selon ces anciennes normes. Les personnes qui estiment que cette modification pourrait poser problème pourront faire valoir leur point de vue dans le cadre de la consultation écrite.*

Nombre d'interventions

4 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Réalisation du rapport

Date

18 septembre 2026

Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par :

Cédric Paré, président du conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Autoriser les activités liées aux réparations automobiles au 2313, boulevard du Versant-Nord

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 32201Cc, R.C.A.3V.Q. 423

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Date et heure

17 septembre 2026, à 19 h

Lieu

Centre des loisirs Saint-Thomas d'Aquin, 895, avenue Myrand, salle RC02

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes-ressources;
2. Présentation du déroulement;
3. Rappel du cheminement d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Politique de participation publique de la Ville de Québec;
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier;
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible sur place et en ligne;
6. Mention qu'un des projets de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public;
7. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource;
8. Période de questions et commentaires du public;
9. Période de questions et commentaires du conseil de quartier;
10. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

Projet

Secteur concerné

L'entreprise requérante, *Lave-auto à la main du Vallon - Centre protection,* est située au 2313, boulevard du Versant-Nord. Elle fait partie d'une zone commerciale qui se trouve au sud de l'autoroute Charest, au nord de la rue Jean-Durand, à l'est de l'autoroute Robert-Bourassa et à l'ouest de l'avenue Nérée-Tremblay.

Projet

L'entreprise offre des services complémentaires au lavage de voitures, notamment le remplacement de pare-brise et l'application d'antirouille. Bien qu'il ne s'agisse pas d'interventions de nature mécanique, ces activités appartiennent tout de même au groupe d'usages « C36 Atelier de réparation », lequel n'est pas autorisé dans la zone.

L'entreprise offre déjà ces services depuis plusieurs années. Elles sont sans répercussion pour le voisinage et sont compatibles avec la nature du secteur. Il est donc proposé de modifier la réglementation d'urbanisme pour les y autoriser.

Principales modifications réglementaires :

- Autoriser le groupe d'usages C36 Atelier de réparation dans la zone 32201Cc

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=1052

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier

- Cédric Paré, président
- Orfej Selimovic, vice-président
- Charles Madet, trésorier
- Olivier Junior Dasny
- Rita Giguère, secrétaire
- Anne-Marie Thivierge
- Aliou Goudiaby
- Isabelle Côté.

Membres du conseil municipal

- Gabriel Dusablon, conseiller du district électoral du Plateau
- Marianne White, conseillère du district électoral de Saint-Louis–Sillery

Personne-ressource

- Eliana Vivero, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Participation du public

- 8 personnes du public
- Une personne représente le requérant

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de la Cité-Universitaire recommande au conseil d'arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge **d'adopter** le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 32209Hb, R.C.A.3V.Q. 423

Options soumises au vote		Description des votes
Options	**Nombre de votes**	
A.	7	**Accepter la demande** Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	**Refuser la demande** Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	**Accepter la demande, avec proposition d'ajustement** Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à condition que les règles concernant le calcul de la hauteur et les exigences minimales de stationnement soient maintenues telles quelles.
Abstention	1	
TOTAL	8	

Questions et commentaires du public

Intervention 1

Le requérant explique brièvement que ses activités de remplacement de pare-brise et d'antirouille entrent dans la catégorie « atelier de réparation automobile », mais qu'il ne pratique pas de mécanique et ne compte pas le faire. Il rapporte que ces activités ont cours depuis 15 ans sans générer de bruit ou d'impact sur le voisinage et l'environnement. Il fait valoir que des normes environnementales sont associées aux activités qu'il pratique.

Question et commentaire du conseil d'administration du conseil de quartier

Intervention 2

Un administrateur valide sa compréhension : il n'y a pas de nouveau projet pour le site, il n'y aura pas de modification au cadre existant dans la zone. Il y a seulement un ajout d'usage autorisé, mais ça pourrait faire en sorte qu'un ou plusieurs garages s'installent à cet endroit.

Réponse de la Ville : *C'est le groupe d'usage au complet C 36 atelier de réparation qui est autorisé. La Ville précise que le groupe d'usage C36 est généralement permis dans ce type de zones dans les milieux industriels.*

Intervention 3

Un autre administrateur se surprend que cette modification soit susceptible d'approbation référendaire. Il demande si la modification vise seulement le bâtiment en question ou bien l'entièreté de la zone.

Réponse de la Ville : *La modification s'appliquerait à toute la zone 32201Cc. La Ville indique que c'est la loi provinciale (la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme) qui détermine ce qui est susceptible d'approbation référendaire ce qui ne l'est pas.*

Nombre d'interventions

3 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Réalisation du rapport

Date

18 septembre 2026

Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par :

Cédric Paré, président du conseil de quartier de la Cité-Universitaire